

Commune de **TROIS-RIVIÈRES**



GUADELOUPE



Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	12
1.11.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	12
1.12.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	12
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	14
2.3.	Recettes	15
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	16
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	18
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	18
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	19
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	19
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	20
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	20
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	20
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	21
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	22
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	22
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	23
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	23
4.	Financement des investissements.....	24
4.1.	Montants financiers.....	24
4.2.	Etat de la dette du service	24
4.3.	Amortissements	24
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	24
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

Nom de la collectivité : Commune de Trois-Rivières

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune au sein de la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT)

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : commune de Trois-Rivières

Existence d'une CCSPL Oui Non

Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 20/06/2006 Non

Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 284 habitants au 31/12/2017 (2 130 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 114 abonnés au 31/12/2017 (1039 au 31/12/2016).

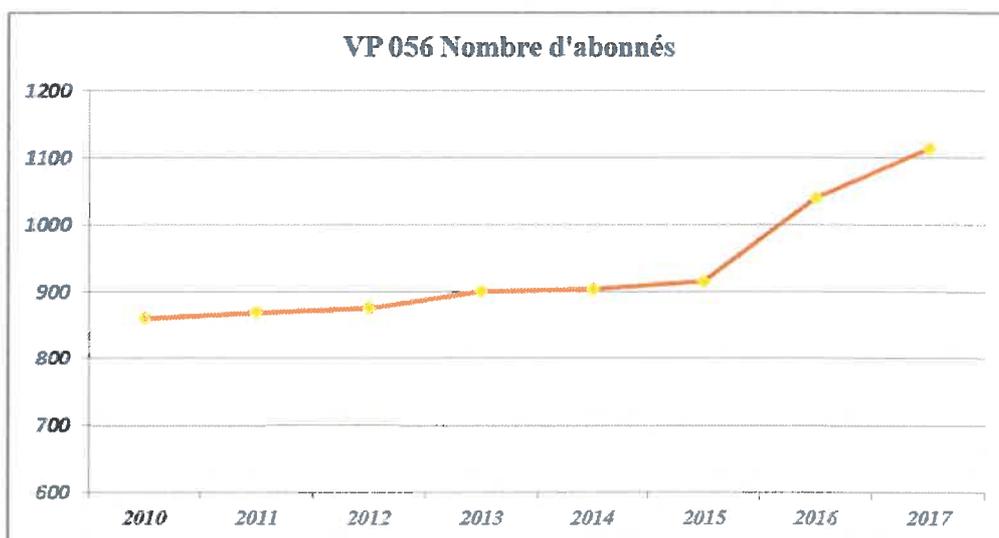
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune de Trois-Rivières	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation
Total	1039	1114	0	1 114	7,2 %

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 200.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 111 abonnés/km au 31/12/2016. (90,84 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,05 habitants/abonné au 31/12/2017. (2,29 habitants/abonné au 31/12/2016).

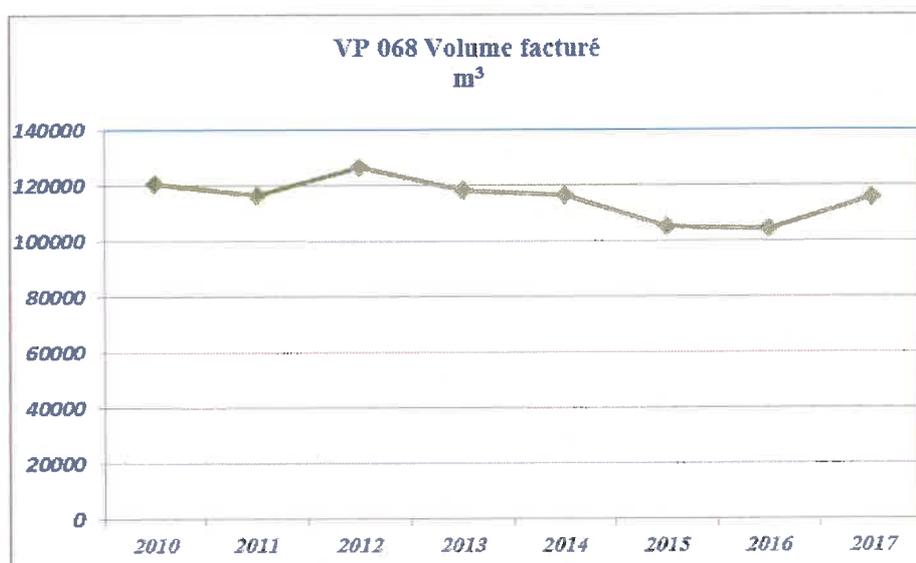


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	104 160	115 699	+11,1 %
Abonnés non domestiques	0	0	-
Total des volumes facturés aux abonnés	104 160	115 699	+11,1 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Office de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
-	-	-	-
Total des volumes exportés	0	0	-
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
-	-	-	-
Total des volumes importés	0	0	-

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2017 (0 au 31/12/2016).

1.8. *Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert*



Le réseau de collecte et de transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 10,04 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 10,04 km (10,04 km au 31/12/2016).

Par ailleurs, il n'existe aucun ouvrage permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP Robin
Code Sandre de la station : 079713200001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée faible charge									
Date de mise en service		17/07/2006									
Commune d'implantation		Trois-Rivières (97132)									
Lieu-dit		Robin									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		2500									
Nombre d'abonnés raccordés		1008									
Nombre d'habitants raccordés		2067									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		500									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 17 juin 2004 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau côtière							
		Nom du milieu récepteur		Anse des Pères							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)							
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70							
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75							
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90							
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11 janvier	oui	2,4	99	<30	85	2,0	99	12,12	77	4,81	47
17 février	non	5,2	97	41,4	89	37	85	6,1	89	9,9	59
8 mars	oui	1,1	97	64,9	64	4,2	94				
19 avril	oui	3	96	38,8	81	6,0	94	2,9	93	8,8	46
4 mai	oui	1,8	97	49	60	2,8	97				
7 juin	oui	4,7	98	51,1	91	14,3	96				

12 juillet	oui	2,2	94	<30	82	5,2	94				
2 août	oui	2,8	97	40,3	87	8,3	97				
11 octobre	oui	1,6	98	<30	90	7,0	96				
8 novembre	oui	2,0	99	49,6	93	4,3	98	13,73	92	4,46	70
22 novembre	oui	2,7	99	46,1	96	3,8	99				
14 décembre	oui	3,2	99	30	95	2,5	99				

EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : STEP Chemin Neuf
Code Sandre de la station : 079713200004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée faible charge									
Date de mise en service		31/12/1994									
Commune d'implantation		TROIS-RIVIERES (97132)									
Lieu-dit		Lotissement Les Fleurs Tropicales									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		150									
Nombre d'abonnés raccordés		61									
Nombre d'habitants raccordés		~140									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		40									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol					
		Nom du milieu récepteur				Infiltration					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°3 : STEP Grande-Anse Les Acacias
Code Sandre de la station : 079713200002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée faible charge									
Date de mise en service		31/12/2000									
Commune d'implantation		TROIS-RIVIERES (97132)									
Lieu-dit		Lotissement les Acacias									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		112									
Nombre d'abonnés raccordés		23									
Nombre d'habitants raccordés		~53									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		23									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Rivière Grande Anse							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
DCO						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°4 : STEP Fond Dlo
Code Sandre de la station : 079713200003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée faible charge									
Date de mise en service		01/01/2007									
Commune d'implantation		TROIS-RIVIERES (97132)									
Lieu-dit		Lotissement Fond d'Lo									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		100									
Nombre d'abonnés raccordés		22									
Nombre d'habitants raccordés		~50									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		20									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Rejet diffus							
		Nom du milieu récepteur		réseau eaux usées public							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
DCO						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Cet indicateur a pour finalité de quantifier les quantités de pollution extraites des eaux usées par les stations d'épuration. Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur est exprimé en tonnes de matières sèches (t MS).

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016	Exercice 2017
STEP Robin (Code Sandre : 079713200001)	16,15	12,56
STEP Chemin Neuf (Code Sandre : 079713200004)		
STEP Grande-Anse Les Acacias (Code Sandre : 079713200002)		
STEP Fond Lo (Code Sandre : 079713200003)		
Total des boues produites	16,15 t MS	12,56 t MS

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016	Exercice 2017
STEP Robin (Code Sandre : 079713200001)	0	0
STEP Chemin Neuf (Code Sandre : 079713200004)		
STEP Grande-Anse Les Acacias (Code Sandre : 079713200002)		
STEP Fond Lo (Code Sandre : 079713200003)		
Total des boues évacuées	0 t MS	0 t MS

Les boues produites sur les mini-stations sont acheminées sur le site de Robin pour traitement par déshydratation sur lit de séchage. De ce site, aucune évacuation de boue n'a été réalisée cette année.

RÉFECTURE DE LA GJAD
 Courrier
 Arrivé
 Le : 04 OCT. 2018
 Service Courrier

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	0	0
Participation aux frais de branchement	0	0

Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	36 €	36 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix du m ³ de 1 à 500 m ³	1,35 €	1,35 €
	Prix du m ³ > 500 m ³	1,43 €	1,43 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	2,1 %	2,1 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Office de l'Eau)	0,2468 €/m ³	0,3000 €/m ³
	Voies Navigables de France (VNF) rejet	0 €/m ³	0 €/m ³

Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération n°17 du 13/04/2016 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif,

Délibération du 24/06/2010 effective à compter du 01/07/2010 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

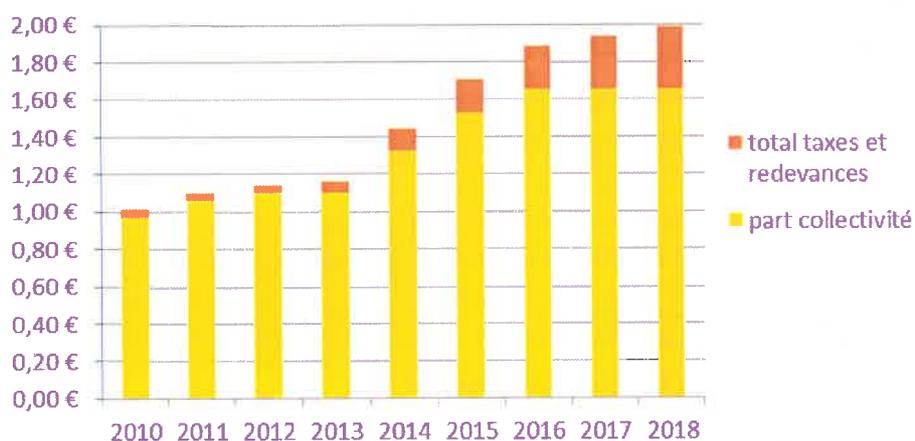


Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	36,00	36,00	0 %
Part proportionnelle	162,00	162,00	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	198,00	198,00	0 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Office de l'Eau)	29,62	36,00	21,5%
VNF Rejet	0,00	0,00	-
TVA	4,78	4,92	2,9 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	34,40	40,92	19,0 %
Total	232,40	238,92	2,8 %
Prix TTC au m³	1,94	1,99	2,6 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³
au 1er janvier N+1



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La redevance Modernisation des réseaux est le seul élément de prix qui connaît une évolution cette année. Voir la note de l'Office de l'eau Guadeloupe en annexe.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	149 149,74	177 872,83	+19,26
<i>dont abonnements</i>	36 837,00	37 647,00	+2,19
Redevance eaux usées usage non domestique	-	-	-
<i>dont abonnements</i>	-	-	-
Recette pour boues et effluents importés	-	-	-
Régularisations (+/-)	-1 340,70	-454,27	
Total recettes de facturation	184 646,04	215 065,56	+16,47
Recettes de raccordement	0	0	-
Prime de l'Office de l'Eau	0	0	-
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	-
Recettes liées aux travaux	4 318,48	3 049,02	-29,4
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes	-	2 413,35	-
Total autres recettes	4 318,48	4 318,48	+26,5
Total des recettes	188 964,52	188 964,52	+16,7

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 215 065 € (184 646 € au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 92,8 % des 1 200 abonnés potentiels (86,6% pour 2016).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	non : <i>les points d'autosurveillance ne figurent pas sur le plan</i>	0
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui : <i>il n'y a pas eu de travaux sur le réseau</i>	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	0 %	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	-

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 0 pour l'exercice 2017 (0 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Ci-dessous, l'indice de conformité global intégrant toutes les installations gérées par le service.

	EH	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP Robin	2500	43,6	0	0

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 0 (0 en 2016) car l'autosurveillance du réseau n'est pas mise en place.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Ci-dessous, l'indice de conformité global intégrant toutes les installations gérées par le service.

	EH	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP Robin	2500	43,6	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité supérieure à 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Ci-dessous, l'indice de conformité global intégrant toutes les installations gérées par le service.

	EH	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP Robin	2500	43,6	100	100

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Les boues produites sur les mini-stations sont acheminées sur le site de Robin pour traitement de déshydratation sur lit de séchage. L'ensemble de ces boues n'ont pas été évacuées du site cette année.

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2016, aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2017, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2016).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2016 : 1 pour 10 km de réseau de collecte des eaux usées.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le nombre de points noirs est de 10 par 100 km de réseau (10 en 2016).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un

incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 derniers exercices, sur les 10 km que constitue le réseau d'assainissement collectif, il n'y a pas eu de renouvellement de canalisation.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est obtenu ainsi:

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0 % (0% en 2016).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, l'indicateur de la STEU de Robin (capacité > 2000 EH) est le suivant :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2017	Nombre de bilans conformes exercice 2017	Pourcentage de bilans conformes exercice 2016	Pourcentage de bilans conformes exercice 2017
STEP Robin	12	11	100	92

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 92 (100 en 2016).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2016	Exercice 2017
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Non	Non
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 0 (0 en 2016).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



- 2)
- 3) La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	45 428,52	22 714,23
Epargne brute annuelle en €	153 034,53	63 227,89
Durée d'extinction de la dette en années	0,3	0,36

Pour l'année 2017, la durée d'extinction de la dette est de 4 mois et demi (0,30 en 2016).

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2016 tel que connu au 31/12/2017	12 702,16	25 456,31
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2016	193 501,72	198 648,72
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2016	6,56	12,81

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 1

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2017, le taux de réclamations est de 0,9 pour 1000 abonnés (0 en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	91 350,00
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	45 428,52	22 714,23
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	22 714,29
	en intérêts	2 265,41
		1 506,14

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 41 613,00 € (39 163,00 € en 2016).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente
Extension du réseau de collecte de Grande-Anse pour acheminement des eaux usées du lotissement les Acacias, des projets SIG et La Métisse, de la Route de Grande-Anse, du Chemin de l'Embarcadère et de la route de la Batterie, vers la STEU de Robin ; élimination de la STEU des Acacias et mise en conformité du rejet de la STEU de Robin (sous la laisse de basse-mer)	2017-2018	2 030 000 €
Déconnexion de la STEU Fond Dlo et transfert des eaux usées du lotissement directement dans le réseau de collecte vers la STEU de Robin	2018	147 800 €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2017 (0 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2015	Valeur 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 130	2 130
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,94	1,99
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	86,6%	92,8%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	0	0
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	10	10
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	92%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	0	0
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,3	0,36
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	6,56%	12,81%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0,9

ANNEXES

Votre référence :
TRTTE01 / 4297

Adresse desservie :
UNTEL Pierre
001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
TROIS/RIVIERES

Propriétaire UNTEL PIERRE

regiedeseaux97114@orange.fr
Nous contacter en cas d'urgence : 0690 35 89 56

Accueil clientèle:

Caisse :
lundi, mardi, jeudi : 7h30 - 11h30 / 14h - 15h30
mercredi, vendredi : 7h30 - 11h00.

Bureaux :
lundi, mardi, jeudi : 7h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
mercredi, vendredi : 7h00 - 12h30

Informations pratiques

M. UNTEL PIERRE
001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
97114 TROIS/RIVIERES

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2017 0020 204262 du 10/10/2017

PERIODE DE FACTURATION : DEUXIEME TRIMESTRE 2017.

Votre consommation	120 m³
---------------------------	--------------------------

	Montant TTC
Distribution de l'eau	230.10
Organismes Publics	98.55
Collecte et traitement des Eaux Usées	202.16

Montant du trimestre **530.81 €**

Solde dû des factures précédentes

MONTANT A REGLER **530.81**

Avant le : 10/10/2017

HISTORIQUE DE VOTRE CONSOMMATION

volume
facturé

PROCHAINE RELEVÉ EN FIN SEPTEMBRE 2017.

PAIEMENT A EFFECTUER A :

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT
11 RUE DE L'AFRIQUE
97114 TROIS-RIVIERES
Tél.: 0590 92 96 54

Exercice de prise en charge : 2017

Réf. Fact. 2017 0020 204262

Montant 530.81 €

Réf. à rappeler : TRTTE01 / 4297

Avant le : 10/10/2017

TALON DE PAIEMENT

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT
97114 TROIS-RIVIERES

M. UNTEL PIERRE

001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
97114 TROIS/RIVIERES

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2017 0020 204262

Réf. à rappeler : TRTTE01 / 4297

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
958756	15	31/03/2017	120	30/06/2016	0	120	-					
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												
Abonnement							4	15.540	62.16	2.10	1.31	63.47
Consommation tranche 1							120 m ³	1.360	163.20	2.10	3.43	166.63
Organismes Publics												
Prélèvement de la ressource en eau (Office de l'Eau Lutte contre la pollution (Office de l'Eau Gpe)							120 m ³	0.1090	13.08	2.10	0.27	13.35
Octroi de mer							1 %	2.89	2.89	0.00	0.00	2.89
Modernisation des réseaux (Office de l'Eau Gpe)							120 m ³	0.247	29.62	2.10	0.62	30.24
Collecte et traitement des Eaux Usées												
Abonnement Assainissement							4	9.000	36.00	2.10	0.76	36.76
Assainissement Collectif tranche 1							120 m ³	1.350	162.00	2.10	3.40	165.40
TOTAL A PAYER									519.95		10.86	530.81

LEXIQUE

Abonnement

Sommes destinées à couvrir les frais d'entretien du branchement.

Consommation

Volume d'eau comptabilisé par le compteur.

Lutte contre la pollution, Prélèvement de la ressource en eau
Redevance calculée sur le volume d'eau consommé, destinée à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la lutte contre la pollution et reversée à l'Office de l'Eau Guadeloupe.

Modernisation des réseaux

Redevance calculée sur le volume d'eau facturé en assainissement et reversée à l'Office de l'Eau Guadeloupe..

Voir : www.eauguadeloupe.com

Consommation estimée

Consommation calculée sur la base de la même période de l'année précédente ou à défaut, sur un laps de temps identique de l'année en cours, en cas d'impossibilité d'accès au compteur.

Octroi de Mer

Taxe applicable à la production locale reversée à la Recette Régionale des Douanes chargée du recouvrement.

IMPORTANT: Signalez au service, tout changement d'adresse, de locataire ou de propriétaire.

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE

Vous pouvez payer :

- en espèces
- par chèque à l'ordre du Trésor Public
- par carte bancaire

Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous aux services de la Régie des Eaux munis de justificatifs de votre situation

Votre référence :
TRTTE01 / 4297

Adresse desservie :
UNTEL Pierre
001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
TROIS/RIVIERES

Propriétaire UNTEL PIERRE

regiedeseaux97114@orange.fr
Nous contacter en cas d'urgence : 0690 35 89 56

Accueil clientèle:

Caisse :
lundi, mardi, jeudi : 7h30 - 11h30 / 14h - 15h30
mercredi, vendredi : 7h30 - 11h00.

Bureaux :
lundi, mardi, jeudi : 7h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
mercredi, vendredi : 7h00 - 12h30

Informations pratiques

M. UNTEL PIERRE

001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
97114 TROIS/RIVIERES

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2018 0019 4102 du 14/05/2018

PERIODE DE FACTURATION : PREMIER TRIMESTRE 2018.

Votre consommation	120 m³
---------------------------	--------------------------

	Montant TTC
Distribution de l'eau	230.10
Organismes Publics	114.57
Collecte et traitement des Eaux Usées	202.16

Montant du trimestre **546.83 €**

Solde dû des factures précédentes

MONTANT A REGLER **546.83**

Avant le : 02/05/2018

HISTORIQUE DE VOTRE CONSOMMATION

volume
facturé

PROCHAINE RELEVÉ EN FIN JUIN 2018.

PAIEMENT A EFFECTUER A :

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT 11 RUE DE L'AFRIQUE 97114 TROIS-RIVIERES Tél.: 0590 92 96 54

Réf. Fact.	2018 0019 4102
Montant	546.83 €

Réf. à rappeler : TRTTE01 / 4297

Avant le : 02/05/2018

TALON DE PAIEMENT
FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT 97114 TROIS-RIVIERES
M. UNTEL PIERRE
001 ABONNES A PART RUE SANS NOM 97114 TROIS/RIVIERES

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2018 0019 4102

Réf. à rappeler : TRTTE01 / 4297

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³						
958756	15	31/03/2018	120	30/06/2016	0	120	-					
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												
Abonnement							4	15.540	62.16	2.10	1.31	63.47
Consommation tranche 1							120 m³	1.360	163.20	2.10	3.43	166.63
Organismes Publics												
Prélèvement de la ressource en eau(Office de l'Eau							120 m³	0.1114	13.37	2.10	0.28	13.65
Lutte contre la pollution (Office de l'Eau Gpe)							120 m³	0.500	60.00	2.10	1.26	61.26
Octroi de mer							1 %	2.90	2.90	0.00	0.00	2.90
Modernisation des réseaux (Office de l'Eau Gpe)							120 m³	0.300	36.00	2.10	0.76	36.76
Collecte et traitement des Eaux Usées												
Abonnement Assainissement							4	9.000	36.00	2.10	0.76	36.76
Assainissement Collectif tranche 1							120 m³	1.350	162.00	2.10	3.40	165.40
TOTAL A PAYER									535.63		11.20	546.83

LEXIQUE

Abonnement

Sommes destinées à couvrir les frais d'entretien du branchement.

Consommation

Volume d'eau comptabilisé par le compteur.

Lutte contre la pollution, Prélèvement de la ressource en eau

Redevance calculée sur le volume d'eau consommé, destinée à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la lutte contre la pollution et reversée à l'Office de l'Eau Guadeloupe.

Modernisation des réseaux

Redevance calculée sur le volume d'eau facturé en assainissement et reversée à l'Office de l'Eau Guadeloupe..

Voir : www.eauguadeloupe.com

Consommation estimée

Consommation calculée sur la base de la même période de l'année précédente ou à défaut, sur un laps de temps identique de l'année en cours, en cas d'impossibilité d'accès au compteur.

Octroi de Mer

Taxe applicable à la production locale reversée à la Recette Régionale des Douanes chargée du recouvrement.

IMPORTANT: Signalez au service, tout changement d'adresse, de locataire ou de propriétaire.

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE

Vous pouvez payer :

- en espèces
- par chèque à l'ordre du Trésor Public
- par carte bancaire

Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous aux services de la Régie des Eaux munis de justificatifs de votre situation



L'Office de l'Eau Guadeloupe vous informe

Edition 2018
Chiffres 2017

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'interventions

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des offices de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue à travers la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégués).

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement

individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre **redevance**, dite « **prélèvement** » est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'Office de l'Eau. Les taux sont fixés par le **Comité de l'Eau et de la Biodiversité Guadeloupe (le parlement de l'eau)** où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

Les Offices de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...



COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES EN 2017 ?

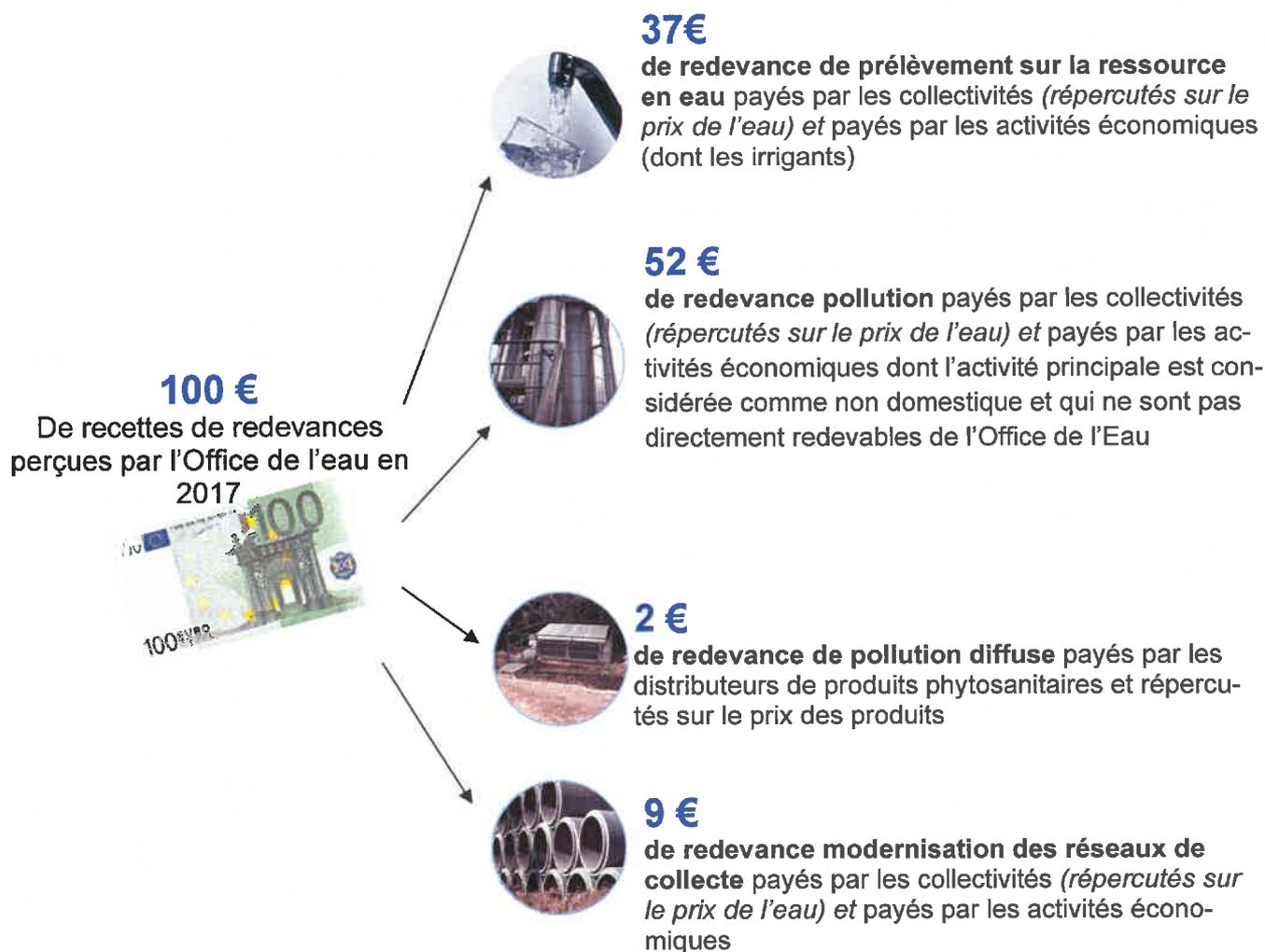
L'impact des redevances de l'Office de l'Eau est en moyenne, de l'ordre de 7% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) notifiées par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé à 10,7 millions d'euros

RECETTES / REDEVANCES

Qui paie quoi à l'Office de l'Eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

(Valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



Redevances Eau et Assainissement	Montants (euros)
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3.931.380 €
Redevance pollution de l'eau domestique et non domestique	5.549.934 €
Redevance pollution diffuse	202.270 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte domestique et non domestique	1.023.949 €
TOTAL	10 707 533 €

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les Offices de l'Eau apportent, dans le cadre de leurs Programmes Pluriannuels d'Intervention (PPI), des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

Le montant total des subventions accordées par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé en 2017 à environ 3,33 millions euros (3 330 469,60 euros).

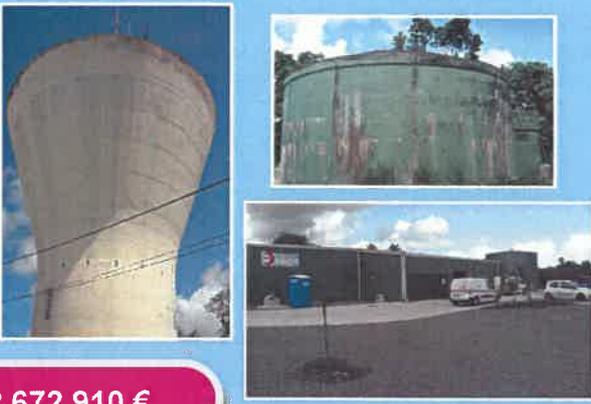
AIDES / SUBVENTIONS

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour en 2017 ?



87196 €

Versés aux établissements publics pour la connaissance et la protection de la ressource en eau



2 672 910 €

Versés aux collectivités pour l'Adduction en Eau Potable (AEP), la création et la mise aux normes des usines de production d'eau potable, le renouvellement des réseaux, les économies d'eau



570 363 €

Versés aux collectivités et industriels pour améliorer le raccordement à l'assainissement collectif, améliorer le traitement des eaux usées industrielles, des effluents d'élevage et des rejets agricoles et limiter l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires

Versés à la chambre d'Agriculture Pour la mise en place de la collecte des déchets de l'agrofourniture : Emballages vides de Produits Phytosanitaires (EVPP), Emballages Vides de Produits Fertilisants (EVPF) et Produits Phytosanitaires Non Utilisées (PPNU)

Pour la mise en place d'une filière pérenne de gestion des intrants agricoles en fin de vie : création de l'éco organisme AGRIVALOR Guadeloupe

Le Plan Départemental de Secours en eau potable (2017), le Plan Eau DOM et le Plan biennuel d'actions des EPCI



En 2017 l'Office de l'Eau Guadeloupe et le Conseil Départemental de la Guadeloupe ont poursuivi la mise en œuvre des travaux d'urgence initiés dans le cadre de la phase 3 du **Plan Départemental de secours en eau potable**.

Parallèlement à ce plan l'Office de l'Eau a également accompagné au titre de son PPI 2013-2018 des opérations sur les communes de Basse-Terre (centre ville) et Gourbeyre (Bisdary, Palmiste).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Eau DOM, les membres de la Conférence Régionale de l'Eau (État, Région, Département, Office de l'Eau, Comité de bassin, AFD et CDC), conscients des difficultés auxquelles font face les collectivités qui gèrent les services d'eau potable et afin de les accompagner pour améliorer durablement la situation des usagers, ont décidé de lancer deux appels à projets, à destination des collectivités gestionnaires portant sur :

- **Appel à projets recherche et la réduction des fuites dans les réseaux et l'amélioration des rendements**
- **Appel à projets réduction des volumes d'eau potable distribués mais non comptabilisés**

Chaque appel à projet est doté d'une enveloppe de 3 Millions d'euros de subventions soit 6 millions d'euros au total répartis de la manière suivante :

- ⇒ Office de l'Eau : 1 million d'euros
- ⇒ Etat : 1 million d'euros
- ⇒ Conseil Régional : 1 million d'euros
- ⇒ Fonds Européen FEDER : 3 millions

Porteurs	Projets	Montants
CCMG	AAP Plan Eau DOM Amélioration du suivi, Connaissance et renouvellement de Réseaux.	80,000.00 €
LAMENTIN	AAP Plan Eau DOM Recherche de fuites, Télégestion et renouvellement des réseaux	79,000.00 €
TROIS RIVIERES	AAP Plan Eau DOM Télégestion des réservoirs et pompages	34,937.43 €
CAPEXCELLENCE	AAP Plan Eau DOM Remplacement de compteurs et recherche des non raccordés	201,691.50 €
CAPEXCELLENCE	AAP Plan Eau DOM Renouvellement des compteurs abonnés	207,000.00 €
RENOC	AAP Plan Eau DOM Renouvellement de compteurs	204,991.53 €
TROIS RIVIERES	AAP Plan Eau DOM Renouvellement des compteurs particuliers et mise en place de la relève des index à distance	92,561.87 €
TROIS RIVIERES	AAP Plan Eau DOM Mise en œuvre de la radio relève des index des compteurs	99,960.00 €
TOTAL PARTICIPATIONS DE L'OFFICE DE L'EAU AUX AAP PEDOM		1 000 142.33 €

Suite au passage de l'ouragan Maria sur le territoire guadeloupéen la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes (CAGSC), la Commune de Pointe Noire et la Communauté d'Agglomération du Nord Basse Terre (CANBT) ont également sollicité une aide de l'Office de l'Eau Guadeloupe pour les projets de **Travaux d'urgence sur les prises en rivières de Trou à Diable (Bouillante), Baille Argent et Apôtres (Pointe Noire)**.

Les aides attribuées par l'Office de l'Eau pour ces travaux d'urgence seront intégrés au **Plan Biennuel d'Actions Prioritaires (PBAP) de 71 millions d'euros élaboré par la Conférence des Présidents de Communautés d'Agglomérations et de Communes**

OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE
Immeuble Valkabois-Route de Grande Savane
Z.A. de Valkanaers- 97113 Gourbeyre
Standard : 0590 80 99 78 / Télécopie : 0590 80 02 21
www.eauguadeloupe.com

OBSERVATOIRE DE L'EAU GUADELOUPE
<http://observatoire-eau-guadeloupe.makina-corpus.net>

